

# L'ÉCHO DES NĒGOS

## DEPUIS L'ANNONCE DE L'ENTENTE DE PRINCIPE DU 23 FÉVRIER 2024...

En date du 17 avril 2024, le comité de négociation a reçu l'ensemble des textes modifiés. Plusieurs surprises nous attendaient lors de la première lecture, comme l'ajout de textes non négociés et l'absence de certaines mesures convenues à l'entente de principe. Par exemple : « le versement des primes et suppléments prévus à la convention collective débute au plus tard dans les 180 jours de la signature des dispositions de la convention collective »!! Notre entente de principe a été entérinée au mois de février, pourquoi autant de délais pour simplement ajuster un système de paie?

Il ne s'agit qu'un sujet parmi une longue liste d'incohérences entre ce que vous avez voté et les textes soumis par la partie patronale.

Le comité de négociation est à pied d'œuvre pour vérifier et corriger minutieusement le contenu des textes. Suivant nos corrections, la prochaine étape sera d'attendre les réponses du gouvernement. Nous souhaitons que ce temps d'attente soit le plus court possible, cependant l'historique de cette négociation nous permet d'en douter.

---

### PASSONS À L'ACTION

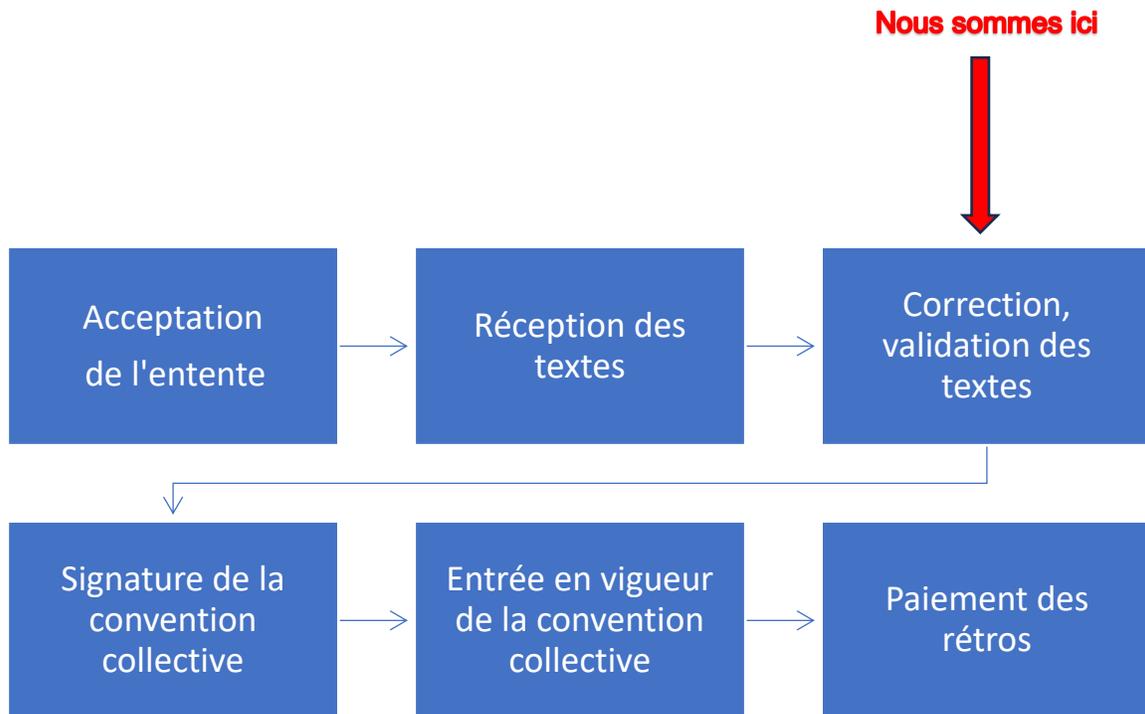
Alors que nos organisations syndicales œuvrent dans l'objectif de rendre cet argent à leurs membres le plus rapidement possible, le gouvernement n'en fait pas autant. Disons aux ministres qu'il faut accélérer le pas. Allez signer la lettre mise en ligne récemment.

### NOTRE RÉTRO, NOTRE DÛ!

Notre rétro, notre dû



## EN RÉSUMÉ



Malgré que le fil d'arrivée soit en vue, il reste encore beaucoup de travail!!

